

## Ulis pro : Unité localisée d'inclusion scolaire en lycée professionnel

### Définition :

Une ULIS lycée est un dispositif collectif qui permet d'accueillir dans des lycées ordinaires des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap.

Une Ulis pro sera présente au sein d'un lycée professionnel. Elle a vocation à être totalement intégrée à l'établissement et les jeunes scolarisés à ce titre y sont des lycéens à part entière.

**L'ULIS pro du lycée Bahuet accueille des jeunes âgés de 16 ans à 19 ans atteints de troubles des fonctions cognitives (difficultés importantes de concentration, de mémorisation, d'apprentissage).**

### Notre fonctionnement :

- 5 à 10 élèves, 1 coordinatrice, 1 AVS Collectif :
- Des élèves qui suivent une formation CAP dans des domaines divers et des élèves uniquement en ULIS la 1ère année
- Des temps de travail en groupe avec la coordinatrice et l'AVS : chaque élève bénéficie d'un parcours personnalisé de scolarisation.
- Des temps d'immersion en ateliers professionnels avec des classes de CAP
  - sur le LP ou sur d'autres LP
- Des temps d'inclusion dans les classes du LP
- Des temps de stage en entreprise d'une journée par semaine à plusieurs semaines en fonction des objectifs

## OBJECTIFS

- Maintenir la socialisation du jeune en milieu ordinaire.
- Développer son autonomie dans un environnement d'adolescents.
- Déterminer, si possible la première année, un projet de formation professionnelle :  
en lien avec la famille  
et des éducateurs de SESSAD quand le jeune en bénéficie.
- Valider tout ou partie des compétences du CAP choisi.
- Bénéficier **d'attestations de compétences professionnelles** du Rectorat pouvant être déterminantes dans une recherche d'emploi.

## PERIODES DE FORMATION EN ENTREPRISE

1<sup>ère</sup> Année                    2 à 3 stages par an, pour déterminer le projet professionnel  
2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> Année        Stage filé d'1 à 2 jours par semaine et/ou 3 à 4 stages d'une durée variable en entreprise

### Ces périodes de formation en entreprise permettent :

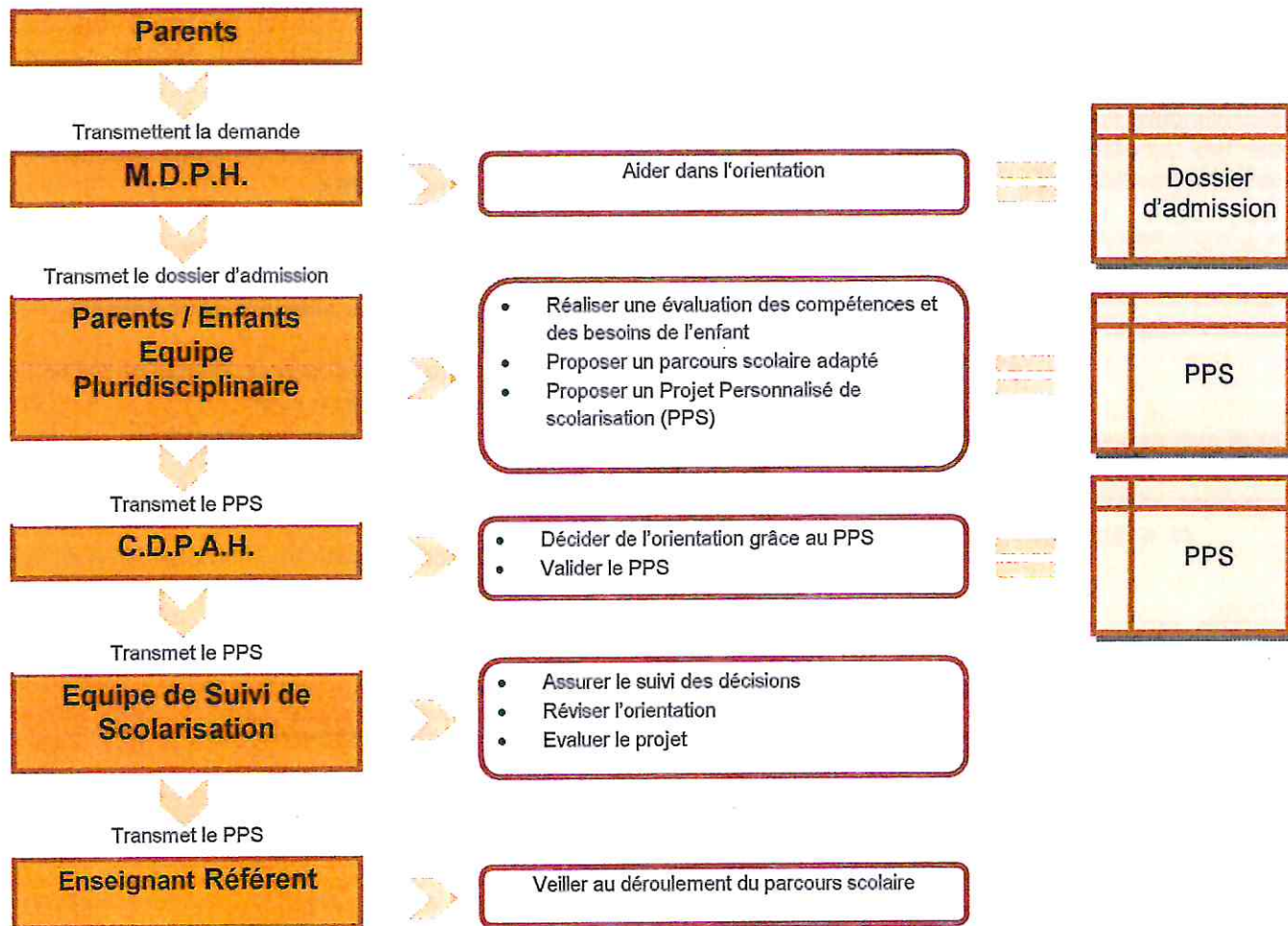
- ➔ d'apprendre à travailler en situation professionnelle réelle,
- ➔ de comprendre les contextes locaux et les modes de fonctionnement des structures,
- ➔ de s'insérer dans une équipe de professionnels, d'appliquer des méthodes et de mettre en œuvre des outils d'intervention adaptés aux situations professionnelles.
- ➔ D'acquérir des compétences professionnelles.

## LES SORTIES POSSIBLES

- Classe de CAP sans Ulis
- Apprentissage
- Milieu de travail adapté
- Milieu de travail ordinaire

## PROCEDURE D'ADMISSION

L'inscription d'un élève au sein d'une Ulis est conditionnée par une **décision préalable de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)**, qui se prononce au vu des éléments transmis par l'enseignant-référent, et notamment les évaluations scolaires.



**Démarche à suivre** : à l'initiative des parents ou du représentant légal de l'enfant, il convient de **contacter la MDPH** (Maison Départementale des Personnes Handicapées) du département.

Une **évaluation des compétences et des besoins de l'enfant** y sera réalisée par l'équipe pluridisciplinaire dépendant de la M.D.P.H.

C'est sur la base de cette évaluation – en accord avec la famille – que la CDAPH statue et prend sa décision de **l'admission de l'enfant dans l'Ulis pro** ou dans une structure mieux adaptée à ses compétences et à ses besoins.

### INSCRIPTIONS

1 - Retirer un dossier de candidature auprès du secrétariat du :

#### LYCEE BAHUET

41 bis avenue Edmond Michelet  
19316 - BRIVE Cedex ☎ 05.55.92.83.00

site : [www.bahuet.fr](http://www.bahuet.fr) - e-mail : [direction@bahuet.fr](mailto:direction@bahuet.fr)

2 - L'admission se fait sur examen du dossier du candidat et sur entretien avec la famille.

- ♦ Bourses Nationales et Départementales
- ♦ Externat - Demi-Pension - Internat
- ♦ Desserte directe par la ligne de bus « B »

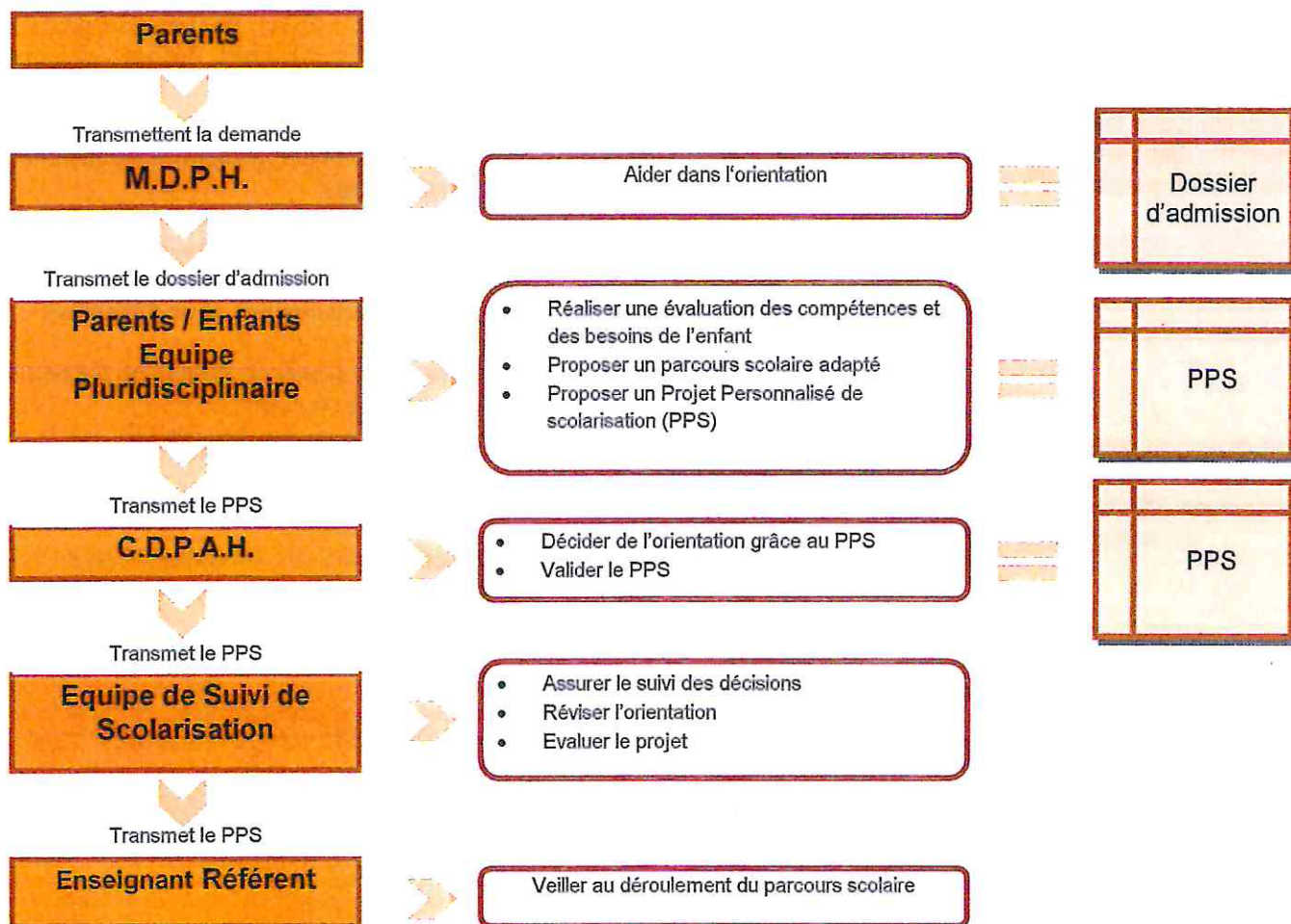


## LES SORTIES POSSIBLES

- Classe de CAP sans Ulis
- Apprentissage
- Milieu de travail adapté
- Milieu de travail ordinaire

## PROCEDURE D'ADMISSION

L'inscription d'un élève au sein d'une Ulis est conditionnée par une **décision préalable de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)**, qui se prononce au vu des éléments transmis par l'enseignant-référent, et notamment les évaluations scolaires.



**Démarche à suivre** : à l'initiative des parents ou du représentant légal de l'enfant, il convient de **contacter la MDPH** (Maison Départementale des Personnes Handicapées) du département.

Une **évaluation des compétences et des besoins de l'enfant** y sera réalisée par l'équipe pluridisciplinaire dépendant de la M.D.P.H.

C'est sur la base de cette évaluation – en accord avec la famille – que la CDAPH statue et prend sa décision de **l'admission de l'enfant dans l'Ulis pro** ou dans une structure mieux adaptée à ses compétences et à ses besoins.

### INSCRIPTIONS

1 - Retirer un dossier de candidature auprès du secrétariat du :

#### LYCEE BAHUET

41 bis avenue Edmond Michelet

19316 - BRIVE Cedex ☎ 05.55.92.83.00

site : [www.bahuet.fr](http://www.bahuet.fr) - e-mail : [direction@bahuet.fr](mailto:direction@bahuet.fr)

2 - L'admission se fait sur examen du dossier du candidat et sur entretien avec la famille.

- ♦ Bourses Nationales et Départementales
- ♦ Externat - Demi-Pension - Internat
- ♦ Desserte directe par la ligne de bus « B »